



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le trois mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Véronique CLEVY, Simone DRONY, Marie-Christine FAVRE, Corinne GROSSET-BOURBANGE, Thérèse PASTORE, Valérie ROBIN, Lynda VANDELANOITTE Marie-Reine ZAGO et Monsieur Jean-Marie DURINDEL.

Avaient donné pouvoir de les représenter :

Monsieur François ABBE à Madame Claudette ABBE-DAVOINE

Madame Aurélie BIBOLLET à Monsieur Jean-Marc PEILLEX

Excusée : Madame Sylvie HERVE-DIGONNAT.

Assistait également à la séance : Madame Elise ARNAUDEAU, agent administratif du CCAS.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code des Collectivités territoriales. Monsieur Jean-Marie DURINDEL, ayant été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du 10 février 2026 est soumis à approbation, il est arrêté à l'UNANIMITE.

N° 2026/10

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2025

Nombre de membres :
Afférents à la Commission Administrative : 15
En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Votants : 13

Délibération télétransmise le :

Mise en ligne duau

Délibération exécutoire le :

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

JMD

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 10 MARS 2026

N°10

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Considérant que le résultat de l'exercice 2024 a été reporté en totalité en section de fonctionnement pour la somme de **14 387,70 €**, et que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est de **28 611,14 €**, le résultat de fonctionnement de clôture 2025 est égal à : **42 998,84 €**

C'est au Conseil d'Administration qu'il appartient de se prononcer sur l'affectation de ce résultat dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'affecter :

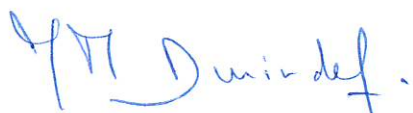
La totalité de ce résultat, soit **42 998,84 €**, en report à nouveau.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à statuer sur le résultat de fonctionnement et l'affectation des résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration, Monsieur Le Président entendu, et après en avoir délibéré ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

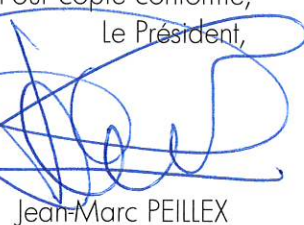


Jean-Marie DURINDEL

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,



Jean-Marc PEILLEX